

MOUVEMENT NATIONAL À GESTION DÉCONCENTRÉE

Phase interacadémique : rentrée 2025

CALENDRIER

Du 5 au 27 novembre 12h00	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueil téléphonique des candidats à une mutation au : 01 55 55 44 45 du 5 novembre au 27 novembre 2024 04 72 80 64 80 à partir du 28 novembre 2024
Du 6 au 27 novembre midi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Début de la saisie des demandes de participation à la phase interacadémique via I-Prof (www.education.gouv.fr/iprof-siam) ➤ Publication des postes spécifiques nationaux (SPENAT) et des postes à profil (PoP)
13 novembre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réunion d'information « les grandes lignes du mouvement interacadémique » à partir de 17h30 en visioconférence
27 novembre midi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fin de saisie des demandes de mutation (fermeture de SIAM)
A partir du 28 novembre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Téléchargement des confirmations individuelles de demande dans l'application SIAM (inter/SPEN/POP)
29 novembre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Remontée à l'administration centrale des candidatures aux postes SPENAT et POP. Aucune candidature sera prise en compte en dehors de SIAM.
6 décembre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Date limite de dépôt sur le site dédié « Colibris » <ul style="list-style-type: none"> – des confirmations, accompagnées des pièces justificatives – des demandes formulées au titre du handicap – des dossiers de candidature pour le mouvement POP
Du 7 décembre au 8 janvier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Postes spécifiques : saisie des avis par les chefs d'établissements et les corps d'inspection
15 janvier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Postes spécifiques : remontée des avis des chefs d'établissement et des corps d'inspection à l'administration centrale
17 janvier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Affichage des barèmes sur I-Prof SIAM : www.education.gouv.fr/iprof-siam
Du 17 janvier Au 30 janvier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ A compter de l'affichage des barèmes vérifiés et calculés par l'administration toute demande de rectification sera déposée sur le site dédié « Colibris » jusqu'à la veille de la date de fin d'affichage des barèmes.
31 janvier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fin de l'affichage des barèmes ➤ Remontée des barèmes au ministère
7 février	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Date limite de demande tardive de participation et d'annulation au mouvement
12 mars	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Résultats – phase interacadémique, mouvements spécifiques nationaux (SPENAT) et postes à profil (PoP)